

Prof. John PRIOR, PhD MD

Vice-Directeur de l'Ecole doctorale
Thèses MD, MD-PhD, PhD en sciences infirmières

Tél : +41 21 692 40 24

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie et de médecine, Ecole doctorale

Amphipôle-bureau 324 - Quartier UNIL-Sorge - 1015 Lausanne

<http://www.unil.ch/ecoledoctoralefbm>

Vous êtes directeur de thèse en médecine au sein du CHUV?

Les doctorants effectuant leur thèse dans votre service bénéficient des avantages standards des employés du CHUV (cafétéria, accès, badge, etc).

Il vous suffit de les annoncer à l'Unité RH de votre département au moyen du formulaire d'annonce de stage ou d'activité non rémunérée, disponible sur l'intranet du CHUV à l'adresse suivante : http://tribu.intranet.chuv/content_details.htm?cid=1213

Comment procéder ?

- Votre service est responsable d'annoncer l'arrivée du doctorant en médecine au moyen **du formulaire d'annonce de stage** ou d'activité.

Le responsable hiérarchique recueille les documents nécessaires: CV, copie des diplômes, pièces d'identité valable en Suisse **ou permis de séjour valable**, etc. (cf. la check-list d'engagement disponible sur TRIBU) et remplit le formulaire de demande d'engagement qui doit également être signé par le collaborateur et le directeur de thèse dans le service.

Le Service joint un courrier mentionnant la durée de la thèse et de l'activité au CHUV, le titre de la thèse et les coordonnées de contact du service et directeur de thèse.

Dès l'annonce, le doctorant bénéficie des avantages standards des collaborateurs du CHUV, sauf l'accès aux données des patients (SOARIAN).

- L'ensemble de ces documents, permet à l'unité RH du département de valider la venue du doctorant, et fait suivre la demande à l'Administration des Ressources Humaines pour finaliser le dossier administratif.
- La demande d'engagement doit parvenir à la Direction des ressources un mois avant la date d'engagement afin de préparer les formalités administratives (**3 mois avant si personnel état tiers**).

Le doctorant nécessite-t-il l'accès aux données des patients dans le cadre de sa thèse ?

Le directeur de thèse peut engager, sous un contrat CHUV de bénévole, des doctorants MD non rémunérés; ce contrat de bénévole permet au doctorant d'accéder aux données des patients (SOARIAN). Il incombe au service accueillant le doctorant de demander les accès nécessaires.

Pour faire un contrat bénévole (si besoin accès à Soarian), il suffit de **stipuler sur le formulaire d'annonce de stage**, à la main : « **contrat bénévole requis = accès patients / Soarian** ».

L'unité RH de votre département est à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Prof. John PRIOR, PhD MD

Vice-Directeur de l'Ecole doctorale
Thèses MD, MD-PhD, PhD en sciences infirmières